

Rapport de la commission ad hoc du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon

PREAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 19-2017

Demande de crédit de CHF 97'197.75 pour le financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO-Terre Sainte

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mesdames Amélie Cherbuin (Coppet), Maryline Clerc (Luins), Gabrielle Genoud (Borex) et de Messieurs Alain Barraud (Chavannes-de-Bogis) et Francis Costiou (La Rippe), s'est réunie le mercredi 3 mai 2017 dans les locaux du Conseil Régional en présence de deux membres du Comité de Direction, Messieurs François Debluë, en charge de l'Environnement et des Ressources régionales et François Roch, en charge notamment du DISREN. Madame Tali Nyffeler-Sadras, chargée de projets – Environnement et Monsieur Patrick Freudiger, Secrétaire général, étaient également présents.

Les membres de la commission ad hoc ont reçu des explications détaillées à propos de l'implication du Conseil Régional, relative au financement de la deuxième phase du réseau agro-écologique susmentionné. La commission tient à remercier les intervenants présents pour leur disponibilité et la précision des explications fournies.

Aspect réseau agro-écologique

Sept réseaux écologiques ont été constitués dans le district. Quatre bénéficient déjà d'un soutien du Conseil Régional depuis la législature précédente et trois sont en cours d'évaluation. 'ECO-Terre Sainte' a été le premier réseau soutenu conjointement avec 'Frontière', via le Préavis 24-2012.

Le but de ces réseaux est de regrouper une majorité d'agriculteurs qui s'engagent à maintenir et promouvoir la biodiversité par différents moyens, par exemple la plantation d'arbres d'essences différentes ou de haies. En contrepartie, ces agriculteurs sont soutenus par la Confédération, le Canton, les Communes et la Région. Des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux sont fixés par la Confédération pour maintenir son soutien à ces réseaux.

ECO-Terre Sainte termine la phase 1 pour laquelle nous avons accepté un préavis de co-financement de CHF 215'000.— (ECO-Terre Sainte et La Frontière) en 2012. Les objectifs visés se déclinaient en quatre thèmes :

- 1) Développement paysager
- 2) Mise en œuvre de réseaux de mobilité douce
- 3) Ressources naturelles
- 4) Produits du terroir

Aujourd'hui, le réseau ECO-Terre Sainte dépasse les objectifs dans le domaine de la biodiversité exigés par la Confédération pour bénéficier de son soutien en atteignant 9.02% de la SAU (Surface

Agricole Utile) totale consacrés à la compensation écologique et 5.23% de la SAU totale constitués de SPB (Surface de Promotion de la Biodiversité) de qualité.

Ce travail a été accompagné dans sa réalisation par un bureau de concepteur de réseaux. Le Conseil Régional se limite à soutenir un tel projet dans sa phase d'investissement, de mise en œuvre et de sensibilisation de la population. Par contre, il ne financera pas les coûts d'exploitation du réseau.

Il a été relevé que la mise en œuvre de réseaux de mobilité douce, prévue dans la phase 1 et qui prévoyait la création de parcours pédestres, équestres et cyclistes, ne semblait pas très avancée. En réponse à cette interrogation, il nous a été expliqué que le financement de cette partie du projet était de compétence cantonale, par le biais des projets de développement régional agricole (PDRA) et donc n'était pas intégré dans la partie qui nous concerne.

Néanmoins, cet aspect du réseau pourrait être soutenu par le Conseil Régional au travers du domaine 'sport' par un appui logistique et une aide financière au développement des activités sportives en nature.

Aspect financier

Le budget prévisionnel et plan de financement annexé au préavis détaille les participations des fonds tiers et de la part régionale. Il est à noter que la répartition 50/50 entre les Communes territoriales et le Conseil Régional, du montant de CHF 249'225.- tel que figurant dans ce document, a été modifié ultérieurement à 61% - 39%.

Il avait été 'historiquement' convenu qu'un montant de CHF 1.50 par habitant serait supporté par les communes territoriales du réseau ECO-Terre Sainte, soit CHF 7.50 sur 5 ans. La part finalement imputée à ces communes est de CHF 8.28, soit environ CHF 1.66 par habitant par an. Deux communes territoriales ne font plus partie du Conseil Régional. Pour celles-ci, un calcul estimatif a été effectué afin de leur faire supporter la part théorique solidaire qu'elles ne paieront pas sur les six autres réseaux écologiques, ainsi qu'une participation aux frais administratifs. Le montant a été fixé à CHF 11.29, soit environ CHF 2.26 par habitant par an.

Les fonds tiers sont constitués de :

- Membres de l'association ECO-Terre Sainte	CHF	89'150.—	
- Canton	CHF	<u>104'125.—</u>	
o Fonds tiers	CHF	193'275.—	

La part régionale se répartit entre :

- Cercle porteur A	CHF	109'659.—	
- Cercle porteur B	CHF	<u>42'368.25</u>	
▪ Communes territoriales	CHF	152'027.25	61.00%
- Cercle solidaire A	CHF	94'705.50	
- Cercle solidaire B	CHF	<u>2'492.25</u>	
▪ Objet du présent préavis	CHF	<u>97'197.75</u>	39.00%
o Part régionale	CHF	249'225.—	

COÛT TOTAL DU PROJET CHF 442'500.—

Les membres du Comité de Direction nous ont indiqué avoir reçu la confirmation de l'acceptation de la prise en charge des montants dus par les communes des cercles porteurs A et B. Ils vont néanmoins s'attacher à obtenir de chacune d'entre elles une confirmation écrite, prérequis à la participation du Conseil Régional.

Le budget distingue clairement les montants à charge de quelle collectivité et leur planification sur les cinq ans à venir. Les montants objets du présent préavis se répartissent désormais de la façon suivante :

- Gestion du réseau écologique	CHF	0.—
- Sensibilisation	CHF	34'125.—
- Communication	CHF	31'356.—
- Mise en œuvre du réseau écologique	CHF	<u>31'716.75</u>
	CHF	97'197.75

Aspect DISREN

La répartition des différents cercles découle d'une logique géographique simple. Les deux cercles porteurs recouvrent les communes territoriales, le cercle porteur B comprenant les deux communes non membres du Conseil Régional concernées par le réseau d'ECO Terre Sainte. Les deux cercles solidaires incluent le reste des communes ayant accepté le DISREN, à l'exception de deux d'entre elles non impliquées par un des sept réseaux écologiques.

Conclusion

La Commission ad hoc est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau écologique ECO-Terre Sainte, dans la mesure où les règles de financement entre les cercles restent consistantes dans les futurs préavis pour les autres réseaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 19-2017, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 97'197.75 en faveur du soutien au réseau ECO-Terre Sainte
- D'accepter la clef de répartition du financement à raison de 39% de la part régionale pour le cercle solidaire
- De verser le soutien sur plusieurs années en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

Pour la Commission ad hoc

Alain Barraud
(Chavannes-de-Bogis)
(rapporteur)

Amélie Cherbuin
(Coppet)

Francis Costiou
(La Rippe)

Maryline Clerc

Gabrielle Genoud

Chavannes-de-Bogis, le 17 mai 2017

(Luins)

(Borex)